

RESOLUTIONS DU 5^{ème} FORUM DES MARCHES DE LA ZONE FANAF

La cinquième (5^{ème}) édition du forum annuel des marchés de la FANAF s'est tenue les 07 et 08 novembre 2019 à l'hôtel AKWA PALACE de Douala (République du Cameroun) sous le thème central : « **Relecture du Traité CIMA, quelles orientations pour nos marchés après 25 ans de mise en œuvre** ».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Blaise Abel EZO'O ENGOLO, Directeur National des Assurances du Cameroun, représentant le Ministre des Finances de la République du Cameroun.

Les travaux ont porté sur les thématiques suivantes :

- **le Traité CIMA, quel bilan après 25 ans de mise en œuvre ?**
- **le Traité CIMA à l'épreuve des mutations de l'écosystème juridique, économique et institutionnel ;**
- **l'efficacité, l'indépendance et l'autonomie de l'organe de contrôle et de ses relais ;**
- **la nécessité de mettre en place une législation porteuse de développement pour les marchés et de stabilité pour les acteurs.**

Les participants, après s'être réjouis du modèle d'intégration de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui reste unique en son genre, et du bilan satisfaisant du Traité CIMA après 25 ans de mise en œuvre se matérialisant notamment par :

- Une unification du droit des assurances dans les quatorze (14) États Membres ;
- Un élargissement des marchés nationaux par la création de sociétés d'assurances de droit national africaines et l'appartenance à un espace géographique plus vaste ;
- Un assainissement des marchés avec l'instauration d'un équilibre technique, financier et économique ;
- Un renforcement de la solidité financière des sociétés d'assurances ;
- Une protection accrue des intérêts des assurés et des bénéficiaires de contrats.

Les participants ont cependant constaté que, pour la poursuite du développement du secteur, il y a nécessité de réviser le traité pour l'adapter au nouveau contexte.

De la qualité des exposés et de l'objectivité des débats, il ressort les idées fortes suivantes :

- la nécessité d'harmoniser les politiques normatives entre la CIMA et les autres organisations d'intégration régionale ;
- la résistance de certaines législations et juridictions nationales à l'application du Traité CIMA ;
- l'absence d'un réel double degré de juridiction contre les décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;
- l'indépendance de toute interférence politique, gouvernementale ou de l'industrie dans l'exercice de la mission de contrôle ;
- la mise en place d'un mode de financement qui promeut l'indépendance de l'organe de supervision ;
- la révision régulière des exigences réglementaires et des procédures de contrôle en concertation avec les acteurs du secteur ;
- un accent particulier sur les contrôles basés sur les risques et sur les principes dans l'intérêt des assurés et non sur les règles ;
- la nécessité de l'autorégulation des marchés de l'espace CIMA.

Eu égard à ce précède, et après s'être félicités du bon déroulement du forum, les participants, conscients des mutations de l'écosystème dans lequel évolue le Traité CIMA, adoptent les résolutions suivantes :

Recommandation N°1 : Sur la révision du Traité CIMA

Les participants recommandent :

- l'harmonisation des politiques normatives entre la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et les autres organisations d'intégration, notamment, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, la Conférence Interafricaine de la Prévention Sociale (CIPRES), etc. et l'institutionnalisation d'une plateforme d'échanges entre ces différentes Organisations ;

- la mise en place d'une juridiction communautaire des assurances, ou à défaut, l'extension du champ de compétence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) pour connaître du contentieux de l'assurance relatif aux recours contre les décisions rendues par les juridictions nationales d'appel et par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;
- la restructuration institutionnelle des Organes de régulation et de supervision autour des valeurs d'indépendance, de probité et d'efficacité ;
- la mise en place d'un mécanisme d'autorégulation par la création d'un comité consultatif dans chaque marché ;
- l'harmonisation et la contextualisation du cadre légal et réglementaire pour accroître la conformité avec les principes de base des assurances de l'IAIS et des normes IFRS.

Recommandation N°2 : La mise en place d'un groupe de travail

Les participants recommandent la mise en place d'un groupe de travail comprenant tous les acteurs du secteur pour élaborer les propositions de révision du Traité et ses annexes, conformément aux orientations du présent forum.

Les conclusions du groupe de travail devront être rendues **au plus tard le 15 janvier 2020**.

Fait à Douala, le 08 novembre 2019.

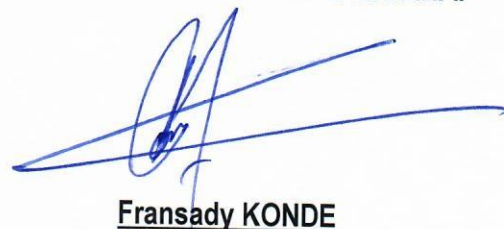
Le Président de la FANAF



Adama NDIAYE



Le Secrétaire Général de la FANAF



Fransady KONDE